

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE L'OFFRE
D'HEBERGEMENT WEB MUTUALISÉ INFOSAT
APPLICABLES A PARTIR DU 01/11/2009

Entre

le Client, attestant être une personne majeure et disposant de la capacité nécessaire à la conclusion et à l'exécution du présent contrat

Et

INFOSAT TELECOM, Société Anonyme au capital de 84696 euros, dont le siège social est installé au 132 rue Kennedy – 76140 Petit-Quevilly, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Rouen sous le numéro de SIRET B402 156 616, de numéro de TVA FR59 402 156 616 00029 joignable sur son site Internet : <http://www.infosat-telecom.fr> et par téléphone au 0811 032 012 (numéro non-surtaxé), ci-après dénommée "**Infosat**".

Article 1 : Objet

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les modalités et conditions dans lesquelles Infosat s'engage à héberger sur sa plate-forme le site Internet du Client, ainsi que les obligations et responsabilités respectives des parties.

Le Client reconnaît expressément que Infosat ne participe aucunement au sens des présentes à la conception, au développement, à la réalisation ou à la mise en place d'un quelconque service du Client.

Article 2 : Définitions

Les termes et expressions suivants ont, sauf précision contraire, le sens qui leur est donné ci-dessous s'ils apparaissent avec leur première lettre en majuscule, qu'ils soient au singulier ou au pluriel dans le présent Contrat ou, dans tout autre document émanant d'Infosat relatif à l'objet du Contrat.

-Bon de Commande : Formulaire d'abonnement, document du Contrat fournit par Infosat et rempli par le Client lors de la souscription, notifiant les coordonnées postales et bancaires complètes du Client.

-Brochure Tarifaire : Formulaire récapitulatif de l'ensemble des tarifs d'Infosat auxquels le Client peut être confronté.

-Contrat : Ensemble, de quelque forme qu'il soit, disponible par quelque canal que ce soit et sur le

site Internet d'Infosat, des Conditions Générales de Vente, Brochure Tarifaire et Bon de Commande, daté et signé par le Client.

-Internet : Réseau mondial d'échange de données constitué de serveurs reliés entre eux par le biais de réseaux de télécommunications, accessible à tout utilisateur pourvu du matériel informatique nécessaire.

-Bande passante : Capacité de transmission de données sur le réseau Internet pendant un temps donné, généralement spécifié en nombre de bits par seconde, que se partage un certain nombre de client.

-Hébergement mutualisé : Type d'hébergement sur lequel les différents utilisateurs se partagent un même serveur et n'ont aucun accès privilégié à ce dernier.

Article 3 : Moyens – Conditions d'exploitation

La plate-forme d'Infosat est accessible pour le grand public par le réseau Internet au moyen de stations connectées au réseau Internet.

Infosat garantit un accès au site Internet dans les conditions d'une fréquentation raisonnable et un accès aux boîtes de emails dans des conditions d'utilisation raisonnable.

Dans l'hypothèse où, l'accès au Service ne pourra être maintenu en raison d'un trafic excédant les capacités du Service, les parties se concerteront afin d'envisager des modifications techniques et financières des conditions d'hébergement du Client.

Article 4 : Le Service

Les services d'Hébergement mutualisé et options que le Client peut souscrire font l'objet d'une description en ligne sur le site de Infosat accessible à l'adresse <http://www.infosat-telecom.fr>.

Infosat met à la disposition du Client un espace d'hébergement sur sa plate-forme aux fins d'héberger un ou plusieurs sites Internet ou application en ligne (hors usage streaming).

Le Bon de commande détaille les différentes formules d'abonnement et options que le Client a souscrit en vue de la préparation par Infosat de l'Hébergement mutualisé. Les prix applicables au Client lors de la souscription d'un service d'Hébergement mutualisé sont ceux indiqués sur le Bon de Commande signé par le Client.

Le site Internet du Client est hébergé sur un serveur dont les ressources sont partagées entre les différents sites présent sur celui-ci. Le Client reconnaît connaître les limitations pouvant s'appliquer du fait du partage des ressources entre les différents clients malgré toutes les précautions prises par Infosat.

4.1 Mise à disposition du service

Le service d'Hébergement mutualisé ne comporte aucune mise à disposition de logiciels par Infosat.

La mise à disposition du service d'Hébergement mutualisé par Infosat au Client ne comprend ni

l'assistance ni la maintenance du ou des sites du Client.

4.2 Livraison

A la réception du paiement et du Bon de Commande signé, Infosat s'engage à livrer le service au Client dans un délai de 5 jours ouvrés.

Le Client est averti de la mise en service effective par la réception d'un mail contenant ses codes d'accès. La date d'envoi des codes d'accès du site du Client détermine la date initiale à laquelle la facturation prend effet.

4.4 Support Client

Le Client peut accéder au service de support client par téléphone ou par mail, de 8 heures à 18 heures, du lundi au vendredi hors jours fériés.

En aucun cas, Infosat ne garantit la résolution des incidents non matériels qui lui sont soumis, ni le temps nécessaire à la fourniture d'une réponse ou d'une solution de contournement.

Pour toute demande spécifique (création de base MySQL par exemple), le Client devra contacter le support client.

4.5 Restrictions

Le Client a connaissance des différentes limitations imposées avec le service d'Hébergement mutualisé. Notamment la capacité de stockage, le nombre de compte FTP, le trafic autorisé ou la taille de la base MySQL font l'objet de limitations comme définis sur le Bon de commande ou sur le site web d'Infosat.

4.6 Nom de domaines

Le service d'Hébergement mutualisé proposé par Infosat ne comprend pas la réservation d'un nom de domaine qui devra faire l'objet d'un contrat à part entière.

Article 5 : Obligations et responsabilités d'Infosat

Infosat est tenu, pour l'exécution du Contrat, à une obligation de moyen, compte tenu de la technicité des technologies mises en œuvre. La responsabilité de Infosat envers le Client ne pourrait être engagée que pour des faits établis qui lui seraient exclusivement imputables.

Infosat s'engage à apporter tout le soin et la diligence nécessaire à la fourniture d'un service de qualité conformément aux usages de la profession et à l'état de l'art. Il ne répond que d'une obligation de moyens.

Infosat s'engage à :

- assurer l'accès continu au service sans qu'elle puisse le garantir pour autant compte tenu de la nature du réseau.

- intervenir rapidement en cas d'incident.
- assurer le maintien au meilleur niveau de la qualité de ses outils.
- protéger, dans la mesure du possible, sa plate-forme.

En cas de nécessité, Infosat se réserve la possibilité d'interrompre l'accès au serveur de la plate-forme d'hébergement pour procéder à une intervention technique de maintenance et/ou d'amélioration afin d'assurer le bon fonctionnement du service. Infosat fera en sorte d'informer le Client, dans la mesure du possible, de l'existence et de la durée de l'intervention. Ces interruptions de service ne pourront donner lieu à une quelconque indemnisation du Client.

Infosat se réserve le droit d'interrompre le service, notamment si ce service constitue un danger pour le maintien de la sécurité de la plate-forme d'hébergement de Infosat, que ce soit suite à un piratage dudit service, ou à la suite d'une non-installation de mise à jour d'application ayant pour conséquence la détection d'une faille dans la sécurité du système. Infosat s'engage à rétablir la connexion sur demande du Client, dès que les interventions de correction auront été effectuées par le Client.

Infosat ne pourra être tenu responsable du contenu des informations, du son, du texte, des images, éléments de forme, données accessibles sur les sites hébergés sur le Service du Client, transmises ou mises en ligne par le Client et ce à quelque titre que ce soit.

Infosat ne saurait être tenu pour responsable du non-respect total ou partiel d'une obligation et/ou défaillance des opérateurs des réseaux de transport vers le monde Internet et en particulier de son ou ses fournisseurs d'accès.

Infosat peut être amené à limiter, restreindre, interrompre ou suspendre tout ou partie du service mis en cause dans l'hypothèse où Infosat est expressément requis par une autorité administrative ou juridictionnelle compétente.

Infosat se porte garant de la non divulgation des données commerciales ou financières du Client et de la confidentialité des codes d'accès et autres paramètres de sécurité qui permettent au Client d'accéder aux services fournis par Infosat. Les données transmises par le Client sont conservées le temps légal nécessaire à l'administration de la preuve. Infosat s'interdit par ailleurs toute divulgation ou revente des données nominatives relatives au Client.

La responsabilité de Infosat ne sera pas engagée dans les cas ci-après :

- détérioration de l'application du fait du Client
- contamination par des virus des données et/ou logiciels du Client hébergé dont la protection incombe à ce dernier
- détournements éventuels par des tiers de mots de passe, codes confidentiels, et plus généralement de toute information à caractère sensible pour le Client

Infosat ne pourra être jugé responsable du non-respect par le Client des règles, lois et obligations d'ordre public et de bonnes mœurs nationales et internationales.

Article 6 : Obligations et responsabilités du Client

Le Client reconnaît avoir vérifié l'adéquation du service à ses besoins avant de souscrire au présent engagement en connaissance de cause. Ainsi, les commandes effectuées par le Client demeurent sous son entière responsabilité. Le Client est seul responsable de la conservation et de la communication des identifiants permettant l'accès au service.

Le Client a pris connaissance de la limitation de la bande passante à laquelle il a souscrit.

Le Client s'engage à ne pas héberger de sites racistes, à caractère pornographique ou illégaux et ceux ayant des liens hypertextes vers ce type de sites sont interdits sur le service d'Infosat.

De même, il s'interdit à tout hébergement de site sur des pages ayant trait à tout prosélytisme relatif à des mouvements sectaires tels que dénoncés sur le rapport parlementaire "Les sectes en France", ou considérés comme représentant un risque sectaire pour les services de l'État, ou reconnus comme tels par une décision de Justice ayant autorité de la chose jugée. Il s'engage également à ne pas faire de redirection vers ce type de sites.

Le Client est responsable du respect du volume de trafic et de l'espace de stockage autorisé par la formule d'hébergement et options auxquelles il a souscrit.

Le Client est informé que les fichiers sons, vidéo ou d'autre nature (MP3, DIVX, ISO, ...) sont soumis aux droits d'auteurs et de propriété intellectuelle.

Il assure Infosat qu'il est titulaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur l'intégralité des pages et données qu'il fait héberger, c'est-à-dire des droits de reproduction, de représentation et de diffusion relatifs au support Internet, pour une durée préalablement déterminée.

Le Client déclare en conséquence accepter pleinement toutes les obligations légales découlant de la propriété de ses services, Infosat ne pouvant être recherché ni inquiété à cet égard pour quelque cause que ce soit, notamment en cas de violation de lois ou règlements applicables aux services du Client. Le Client déclare avoir obtenu toutes les autorisations nécessaires en matière de droits d'auteur, notamment auprès des sociétés de répartition de droits d'auteur qui seraient requises. Le Client s'engage à faire figurer sur les pages Web de son site Internet l'identité et l'adresse du propriétaire ou de l'auteur des pages Web et à effectuer toutes les demandes nécessaires à la création de son site web, conformément à la loi Française en vigueur.

Le non-respect par le Client des points visés ci-dessus - que ce soit pour le site hébergé sur la plateforme de Infosat ou que cela concerne une redirection de son domaine vers ce type de sites - et notamment tout contenu diffusé spécifiquement interdits sur le service d'Infosat et/ou susceptible d'engendrer une responsabilité civile et/ou pénale et/ou susceptible de porter atteinte aux droits d'un tiers entraînera le droit pour Infosat d'interrompre sans délai et sans mise en demeure préalable les services du Client et de résilier immédiatement et de plein droit le contrat. Dans ces hypothèses, le Client ne pourra prétendre au remboursement par Infosat des sommes déjà versées.

Le Client s'engage à régler directement à l'auteur de la réclamation toute somme que celui-ci exigerait d'Infosat. En outre, le Client s'engage à intervenir sur demande d'Infosat à toute instance engagée contre cette dernière ainsi qu'à garantir à Infosat de toutes les condamnations qui seraient prononcées contre elle à cette occasion. En conséquence, le Client s'engage à faire son affaire personnelle de toute réclamation et/ou procédure quelle qu'en soit la forme, l'objet ou la nature qui serait formée contre Infosat et qui se rattacherait aux obligations mises à la charge du Client au titre du présent contrat.

Le Client, seul responsable du contenu du site, s'engage à assurer à ses frais la défense d'Infosat dans le cas où cette dernière ferait l'objet d'une action en revendication, relative aux données, informations, messages etc., qu'elle diffuse, et à prendre à sa charge l'indemnité due en réparation du préjudice éventuellement subi, à condition d'avoir toute liberté pour transiger et conduire la procédure.

Le Client s'engage à mettre en place les moyens de sauvegarde nécessaires à la pérennité de son activité.

6.1 Utilisation des scripts PHP et MySQL

Infosat fournit des hébergements qui permettent l'utilisation des scripts PHP et MySQL. Ces scripts utilisent beaucoup plus de ressources système que de simples pages, les restrictions ci-dessous s'appliquent donc à l'utilisation de ces fonctionnalités.

Le Client a la possibilité de créer et exécuter ses propres PHP ou/et SQL sur son propre compte. Cette utilisation doit être raisonnable. Toutefois, dans le but de fournir un service de bonne qualité, Infosat se réserve le droit d'arrêter l'exécution de certains PHP, SQL ou/et du site s'ils prennent trop de puissance serveur et mettent en péril le bon fonctionnement de la plate-forme d'hébergement mutualisé de Infosat.

Infosat fera son possible pour aviser les clients qui utilisent des scripts utilisant un trop grand pourcentage de ressources système avant de suspendre ceux-ci.

Par contre, si les scripts causent des problèmes aux autres clients ou que ceux-ci prennent beaucoup trop de ressources ils pourront être stoppés sans préavis.

Le Client est averti que l'utilisation non conforme à ce qui est indiqué ci-dessus peut être de nature à rendre incompatible le fonctionnement du site sur la plate-forme d'Hébergement mutualisée de Infosat, et exposer le site concerné à une suspension sans préavis afin de garantir une qualité de service acceptable à l'ensemble des clients de la plate-forme. Le Client sera alors incité à opter pour un contrat d'hébergement dédié.

Les scripts ne doivent en aucun cas interagir avec la configuration du service ou du matériel. L'exécution de scripts de ce genre pourra entraîner l'annulation immédiate du contrat. En conséquence, pour apprécier le caractère raisonnable de l'utilisation des scripts au regard d'une plate-forme d'hébergement mutualisé, seront utilisés les critères suivants :

- trafic quotidien
- nombre de requêtes web par jour (html, php, jpg, gif et autres)
- utilisation du processeur de la machine ("CPU")
- utilisation de la RAM
- accès à un serveur sql limité en nombre de requêtes simultanées (Infosat vous recommande d'établir des connexions courtes et les fermer après utilisation)
- pour d'autres raisons non définies par les présentes mais qui, selon l'appréciation d'Infosat, risqueraient de mettre en péril le système informatique d'Infosat.

Le Client sera tenu de faire connaître la raison précise pour laquelle il utilise les scripts.

Les alertes sont envoyées automatiquement lorsque l'un des critères est atteint, et le client est alors tenu de valider la bonne réception de cette alerte par un e-mail en retour, et la bonne compréhension de la demande formulée par Infosat.

6.2 SPAM

Le Client s'engage à ne pas se servir des fonctionnalités du service pour envoyer des messages en grand nombre (SPAM) ou à des personnes qui ne désirent pas en recevoir ou à des adresses erronées. A ce titre, Infosat se réserve le droit de mettre en place sur son service des outils logiciels empêchant ces pratiques.

Infosat se réserve le droit de suspendre sans préavis les services de messagerie du Client, lorsque des envois massifs de courriels depuis l'offre du Client portent atteinte à l'intégrité et/ou à la sécurité du réseau d'Infosat.

En cas de non-respect de cet engagement, le Client reconnaît qu'Infosat est en droit de limiter, de restreindre, d'interrompre ou de suspendre définitivement tout ou partie du service mis en cause pendant une durée de cinq jours minimum sans préavis, voire rompre définitivement le contrat en cas de non-respect des avertissements pour spamming envoyés par e-mail au Client.

Le Client s'engage à ne pas utiliser le service à des fins de piratage, à ne pas télécharger des fichiers illégaux ou échanger des fichiers protégés, à ne pas procéder à des intrusions dans des systèmes informatisés, à ne pas propager de virus, ou tous programmes destinés à nuire.

Tous les services fournis par Infosat ne peuvent être utilisés que dans un but licite par le Client.

Article 7 : Durée, date d'effet et résiliation du Contrat

7.1 Durée, date d'effet et renouvellement

Le Contrat est conclu pour une durée de douze (12) mois, et prend effet à compter de la date de mise à disposition effective du service.

Le présent Contrat est renouvelable par tacite reconduction, selon les modalités et tarifs pratiqués par Infosat sauf dénonciation par le Client deux mois avant son terme.

7.2 Résiliation

Chaque partie pourra résilier le contrat à chaque échéance par lettre recommandée avec accusé de réception en respectant un préavis de 30 (trente) jours. Le non respect de ce préavis entraînera une pénalité d'un mois de loyer.

Infosat pourra résilier le Contrat, sans préavis et sur simple notification écrite (mail), du fait d'un manquement grave du Client, qui n'aura pas été réparé à l'expiration d'un délai de quinze (15) jours suivant notification écrite (mail), portant sur ledit manquement. Cette résiliation ne donnera droit à aucun dédommagement et ou remboursement des sommes déjà versées au titre du contrat.

En outre, le Client pourra résilier le contrat automatiquement, sans préavis et sur simple notification écrite (mail), du fait d'un manquement grave d'Infosat, qui n'aura pas été réparé à l'expiration d'un

délai de quinze (15) jours suivants notification écrite (mail) du Client, portant sur ledit manquement. Cette résiliation donnera droit au remboursement des sommes déjà versées pour la période en cours.

Article 8 : Conditions financières

8.1 Tarifs

La liste des tarifs d'Infosat en vigueur, applicables au jour de la commande, figure sur le site www.infosat-telecom.fr. Les tarifs sont hors taxes et établis en euros. Le prix est révisable annuellement.

8.2 Facturation

La prestation est payable d'avance et le prix doit être versé en totalité lors de la commande. Le paiement du service est dû à la date de l'échéance. Le paiement doit être fait soit par chèque (entraînant des frais de traitement), soit par prélèvement automatique, soit par virement bancaire. Aucun autre paiement ne sera accepté ou validé par nos soins, autre que ceux cités précédemment. Des frais seront appliqués au Client en cas de nécessité de relance de paiement du fait d'un oubli ou d'un problème de prélèvement. Les tarifs en vigueur sont ceux disponibles sur la brochure tarifaire disponible sur le site web d'Infosat.

Article 9 : Force majeure

Chacune des parties ne pourra être tenue pour responsable de l'absence d'exécution de tout ou partie du contrat due à un événement de force majeure tel que défini par la loi et la jurisprudence françaises.

Pourront notamment être qualifiés de cas de force majeure, les événements d'interruption, panne, sabotage des moyens de télécommunications, incendie, inondation, intempéries, explosions, effondrement des installations, épidémie, avaries,... ou lock-out chez ses fournisseurs ou prestataires, retard de fournisseurs ou prestataires, ou tout autre circonstance hors du contrôle raisonnable de Infosat.

En cas de force majeure d'une durée supérieure à quinze (15) jours consécutifs, il ouvrirait droit à la résiliation en plein droit du présent Contrat par l'une ou l'autre des parties huit (8) jours après l'envoi d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception notifiant cette décision.

Article 10 : Litiges

En cas de différent relatif à la validité ou à l'application du contrat, les parties devront se soumettre à une conciliation, préalable à toute saisine juridictionnelle ou action contentieuse, devant permettre de trouver un accord amiable. Le Client devra prendre contact avec le responsable légal de Infosat.

Les présentes conditions générales sont soumises au droit français. Sous réserves de la qualité de commerçant du client, tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution des présentes conditions générales seront de la compétence exclusive du tribunal de commerce de Rouen.